

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 171

Artikel: La logique de la fermeté
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015823>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il nous incombe d'indiquer les éléments économiques qui peuvent contribuer à promouvoir la limitation des naissances. A cet égard, on peut penser à la politique fiscale et à la suppression des aides sociales aux familles nombreuses.

En partant de l'hypothèse d'une population mondiale stable, il semble possible, du moins en théorie, de réaliser un certain équilibre dans la croissance des divers facteurs, nécessaire pour assurer la survie de l'humanité. Dans ce cas, il faut toutefois que toutes les conditions suivantes soient remplies :

Les conditions de survie

1. Une priorité à la production alimentaire, en investissant aussi dans les produits agricoles réputés non rentables;
2. une forte réduction de la consommation de biens matériels par habitant, compensée par l'extension des biens incorporels (prévoyance sociale, épanouissement intellectuel, organisation des loisirs et des activités récréatives, etc.);
3. la prolongation notable de la durée de vie de tous les biens d'équipement, en prévenant le gaspillage et en évitant la production de biens « non essentiels »;
4. la lutte contre la pollution et l'épuisement des matières premières par la réorientation des investissements vers le recyclage et les mesures anti-pollution, ce qui aboutira naturellement à un déplacement de la demande et, partant, de la production.

Des mesures radicales

Comme l'hypothèse d'une population mondiale stable paraît exagérément optimiste pour l'instant, il faut se demander si nous ne devrions pas adopter des « mesures » (politiques) beaucoup plus radicales que celles ci-dessus. A ce moment se pose avec acuité la question de savoir si une telle opération est possible dans le cadre de l'ordre social établi et si, par exemple, le système actuel de production peut être maintenu au niveau des

entreprises. A mon avis, poser la question équivaut à y répondre par la négative ! Il est toutefois difficile de trouver une solution plus adéquate. Le socialisme d'Etat, etc., n'offrant aucune solution, nous devrions peut-être rechercher des formes de production très différenciées impliquant une planification fortement centralisée et une production largement décentralisée (...).

PROCHAIN ARTICLE : LE PROGRAMME DE TRAVAIL PRÉCONISÉ PAR SICCO MANSOLT

¹ Texte reproduit par l'agence Europe dans son bulletin du 28 février 1972. Les intertitres sont de la rédaction.

JEANLOUIS CORNUZ LIT POUR VOUS

La logique de la fermeté

Ainsi donc, le socialiste Arthur Villard ne fera pas partie de la Commission militaire du Conseil national. De son côté, le groupe socialiste de ce même Conseil national a décidé par 20 voix contre 15 de rester ferme et tout au moins de recommander aux quatre membres socialistes de la Commission de s'en retirer. A ce propos, le conseiller national Helmut Hubacher écrit dans l'AZ du 15 mars :

« Le groupe socialiste n'a pas pris à la légère l'incident soulevé par l'attitude du bureau dans le cas de la Commission militaire. Hier elle a consacré de nouveau trois heures et demie à en débattre.

» Que s'est-il passé ? En décembre 1971, le groupe socialiste proposait à l'unanimité le conseiller national biennois A. Villard pour être l'un des cinq représentants socialistes au sein de la Commission militaire. Le bureau du Conseil national rejeta cette candidature par sept voix contre trois. Le groupe socialiste n'en maintint pas moins cette candidature. Le Comité central du Parti socialiste suisse appuyait cette décision à

l'unanimité. Si Villard devait rester à la porte de la Commission, alors le groupe socialiste en retirerait tous ses membres.

» C'est de cela qu'on a débattu hier (mardi 14 mars). Fallait-il en rester à la décision prise ou bien les quatre représentants socialistes devaient-ils continuer à faire partie de la Commission pour y représenter le point de vue socialiste — telle était la question. Les deux points de vue ont été défendus. Longtemps, le groupe a hésité entre le pour et le contre. A la majorité, elle a décidé finalement d'inviter ses quatre représentants déjà membres de la Commission à s'en retirer.

» La bataille oratoire — et ce fut une bataille dans la pleine acception du mot — s'est déroulée très correctement, mais non sans dureté, avec un large éventail d'opinions. Un groupe — sur ce point, tout le monde était d'accord — ne saurait se laisser dicter par d'autres le choix de ses représentants au sein des commissions. Or tel est l'enjeu du présent affrontement. Après que les représentants de la bourgeoisie ont voulu voir dans Villard un danger potentiel pour le pays, une discussion raisonnable n'était plus possible. » Devant cette situation de fait, le groupe socialiste ne pouvait que confirmer ses décisions précédentes. »

Et le conseiller national Hubacher de conclure en expliquant que si le groupe a décidé néanmoins de laisser à ses quatre représentants le pouvoir de décider en dernier ressort de leur attitude, c'est que la liberté de conscience doit être respectée. Quant à moi, je me réjouis de la décision de la majorité. Et j'ose espérer que les quatre donneront suite à l'invitation qui leur est faite de démissionner. Parce qu'il y va de quelque chose d'essentiel : la preuve à donner qu'être « réformiste » comme nous le sommes ne signifie pas qu'on est prêt à tous les compromis, et qu'être partisan de la défense nationale n'implique pas non plus qu'on donne dans tous les excès de la « défense totale ». Ce que beaucoup semblent avoir de la peine à comprendre, tant à droite qu'à l'extrême-gauche.

J.C.